

Goderville

Le mag

ÉTÉ 2023 | N°10



*Bienvenue au
Cinéma Plein Air*



**PNEUS ET ENTRETIEN
TOUTES MARQUES**

**Pneumatique
Suspension
Géométrie
Freinage
Vidange
et plus...**

JEEH PNEUS GODERVILLE

ZA route de Fecamp

☎ 02 35 27 71 92

TAXI Goderville



Hélène BERNARD

06 10 29 26 16

Transports Gares • Toutes distances
Transports médicaux

Benoist-Lair

Glaces - Produits Frais - Surgelés



ZA de Bretteville du Grand Caux - 76110 Goderville
02 35 10 14 10 - www.benoist-lair.fr

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION



Régie Publicitaire

04 75 51 88 40

Fax 04 75 53 75 65

info@afcommunication.com

SIÈGE SOCIAL

10 allée Hispano Suiza | ZA de Fortuneau - 26200 MONTÉLIMAR

Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

L'éditeur ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence.



www.afcommunication.com

L'origine de la rue Jean Prévost



Ecrivain et journaliste français [1901-1944], Jean Prévost s'est aussi illustré durant la Seconde Guerre Mondiale sous le pseudonyme de Capitaine Goderville.

Ancré dans le Pays de Caux, son père était directeur d'école à Montivilliers et originaire de Goderville où Jean passera une partie de son enfance.

Après de brillantes études, il se lance dès 1924 dans la carrière d'écrivain et de journaliste. Ami de François Mauriac et d'Antoine de Saint-Exupéry, il s'attaquera à tous les styles : critiques littéraires, essais philosophiques, récits, romans...

Lieutenant d'infanterie de réserve lors de la déclaration de guerre, il est mobilisé le 3 septembre 1939 au service du contrôle téléphonique du Havre avant d'être démobilisé. Il s'installe par la suite en zone libre à Lyon et officie comme journaliste.

Dans le même temps et dès 1942, Jean Prévost rejoint la Résistance qu'il est chargé d'organiser dans le Vercors. Il participe à de nombreuses actions dans le cadre des Forces Françaises de l'Intérieur. Il est alors connu comme le Capitaine Goderville en hommage au village natal de son père.

C'est dans le Vercors justement qu'il tombera sous les balles allemandes le 1er août 1944, il avait 43 ans.

ANECDOTE

Récemment, la Commune de Goderville s'est aperçue qu'elle voyageait en France. En effet, nous avons découvert il y a quelques semaines à Saint-Guilhem-Le-Désert un cocktail nommé Goderville. Après avoir discuté avec le restaurateur, celui-ci propose plusieurs plats portant les noms de personnages célèbres. Il nous a donc expliqué que son cocktail « Goderville » (trou normand) faisait référence au Capitaine Goderville.

Si vous avez l'occasion de voyager, vous pourrez remarquer un cocktail au nom de Goderville au restaurant Chez Barmy à Saint-Guilhem-Le-Désert.

Merci à Gilles Nicaise et son équipe pour le petit clin d'oeil à la Commune.

STATIONNEMENT ABUSIF



+
de 7 jours
au même
endroit



Amende forfaitaire de 35 euros
(75 euros si le délai de paiement est dépassé)

Vous risquez aussi :

L'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule en cas d'absence ou de refus de déplacer le véhicule.

STATIONNEMENT TRÈS GÊNANT



Amende forfaitaire de 135 euros
(575 euros si le délai de paiement est dépassé)

Vous risquez aussi :

L'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule en cas d'absence ou de refus de déplacer le véhicule.

STATIONNEMENT GÊNANT

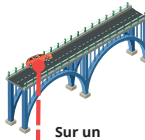


Sur un emplacement qui empêche l'accès ou le dégagement d'un autre véhicule

Devant une borne de recharge



Dans un tunnel



Sur un pont

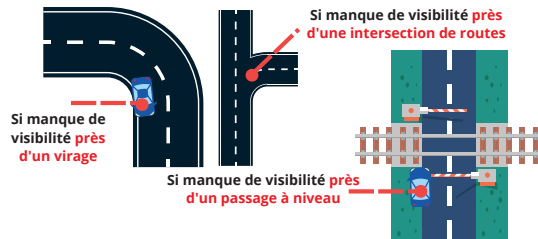


Amende forfaitaire de 35 euros
(75 euros si le délai de paiement est dépassé)

Vous risquez aussi :

L'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule en cas d'absence ou de refus de déplacer le véhicule.

STATIONNEMENT DANGEREUX



Amende forfaitaire de 135 euros
(575 euros si le délai de paiement est dépassé)
Retrait de 3 points sur le permis de conduire

Vous risquez aussi :

- L'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule en cas d'absence ou de refus de déplacer le véhicule.
- La suspension du permis de conduire.

PORTRAIT

Présentation de Monsieur EUDIER, ASVP.

Je travaille à la Commune de Goderville depuis 8 ans. J'ai commencé en tant qu'agent polyvalent au service technique. Depuis 2 ans maintenant, j'ai repris des fonctions de Monsieur LAMBERT, garde champêtre.

Il y a quelques mois, Monsieur le Maire m'a proposé d'être assermenté en qualité d'A.S.V.P (Agent de Surveillance de la Voie Publique). Selon moi, un A.S.V.P. doit veiller à la sécurité et au respect des lois. Pour cela, j'ai pour mission de contrôler le respect du stationnement, ainsi que la sécurité aux abords de l'école et du marché. Je veille également à ce que les déjections canines ne soient plus un problème dans notre commune.

Son agrément a été accordé par le Procureur le 27 janvier 2023 et il a prêté serment devant le Juge le 2 mars dernier.

Son rôle consiste à faire respecter :

- La réglementation du stationnement,
- L'apposition sur les véhicules du certificat d'assurance,
- La propreté des espaces publics (déjections canines, entretien des trottoirs et dégradations...).

Toute infraction pourra être verbalisée.

L'agent participe également aux missions de prévention et de protection de la voie publique, notamment aux alentours des établissements scolaires (écoles) et des lieux publics (mairie, places...).



Il aide les piétons à traverser la rue sans danger, signale les accidents aux services compétents (SAMU, Pompiers, Gendarmerie...) et porte assistance aux personnes si besoin.

L' A.S.V.P est habilité par la Préfecture à accéder aux images filmant la voie publique.

Afin de pouvoir réaliser toutes ses missions, Monsieur EUDIER a suivi pendant plusieurs jours les A.S.V.P de la Commune d'Etretat et il effectuera une formation complémentaire avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale en fin d'année 2023.

La Municipalité remercie chaleureusement l'accueil réservé à Monsieur EUDIER au sein de la Commune d'Etretat.

Adresse mail : asvp@goderville.com

ZOOM SUR LES ASSOCIATIONS

Interview association Les P'tits Loups.

Qui êtes-vous ?

Je suis Elodie BOUTEILLER, 34 ans, gérante d'entreprise et domiciliée à Grainville-Ymauville depuis 2019. Présidente de l'association et représentante de Parents d'Élèves depuis 2022. Mon binôme s'appelle Céline DHEDIN, 34 ans, elle est domiciliée à Goderville depuis 2021. Trésorière de l'association, depuis 2022, **nous sommes à la recherche d'un(e) secrétaire.**

Depuis combien d'années existent l'association ?

L'association a été reprise sous le nom de « Les p'tits Loups de Goderville » en février 2018, anciennement EDV. Nous avons repris le bureau en octobre 2022 et nous sommes élues pour une durée de 1 an.

Que représente-elle ?

C'est une APE (Activité Principale Exercée), ouverte aux parents, grands-parents, tantes, oncles, nounous, dont les enfants sont scolarisés au sein des écoles de Goderville, et qui souhaitent soutenir l'association de la manière qu'ils désirent: dons, bénévolat ... Notre but est d'apporter une aide matérielle et financière aux écoles en recueillant des fonds par le biais de diverses actions et d'animer la communauté de parents en créant des liens entre les divers acteurs de la sphère scolaire.

En décembre 2022, nous avons proposé aux parents avec l'autorisation et soutien de l'équipe pédagogique, des ventes de calendriers avec le trombi de leurs p'tits Loups. Nous avons également offert le goûter de Noël à l'école élémentaire et des clémentines aux élèves de maternelle. Enfin le Père Noël a distribué nos petits cadeaux aux élèves, suivis d'une chorale tenue par l'équipe enseignante pour l'ouverture de notre premier marché de Noël.

Quels sont les projets 2023 ?

Un vide-grenier s'est tenu le 4 juin 2023 au sein de la cour de récréation de l'école élémentaire.

Le 1er juillet prochain se tiendra la kermesse au sein des cours des écoles, où des structures gonflables, différents jeux et animations seront mis en place avec possibilité de se restaurer sur place.

Nous envisageons si nous sommes réélues, d'organiser une bourse aux jouets et un marché de Noël interne à l'école. Des ventes de goûter verront peut-être le jour à la sortie des écoles, 1 fois par mois.

Comment vous contacter ?

L'association est joignable par mail : lesptitsloupsdegoderville@gmail.com



Présentation de l'association Méditation Sahaj-Sahaja Yoga.

Méditation Sahaj - Sahaja Yoga est une association dans laquelle des bénévoles de toutes origines pratiquent et enseignent la méditation suivant la grande tradition du Yoga, c'est à dire par l'expérience de la réalisation du Soi qui permet la connexion avec l'Esprit en nous.

Cette association est à but non lucratif (loi de 1901) et dispense donc gratuitement des cours de méditation basés sur l'éveil de l'énergie intérieure et son expérimentation. (Sahaj : spontanée_Yoga : union avec le soi).

Ce mouvement a été fondé par Mme Nirmala Srivastava, (Shri Mataji Nirmala Devi) consultante auprès de l'ONU de 1989 à 1994 sur la problématique de la paix mondiale.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site : sahajayoga.fr.

Cette méthode de méditation, qui est transmise par la conférencière méditante Florence MARC, depuis 1994, favorise le développement personnel et chacun peut très rapidement engranger des progrès sur les plans physique, mental et émotionnel.

SON PARCOURS ?

« Avant cela, ma connaissance des arts martiaux (2ème dan d'Aikido, pratique du judo, école du zen...) avait éveillé ma recherche vers l'énergie intérieure. Mes études de psychologie sociale (Titulaire d'une maîtrise dans cette discipline) m'ont permis une meilleure compréhension de la nature humaine, individuelle et collective. Tout prenait sens lorsque la dimension de l'énergie s'y intégrait. J'ai trouvé un tel bénéfice à la pratique de cette méditation que depuis, je transmets cette expérience à ceux que ça intéresse ».

La pratique de cette méditation est gratuite et accessible à tous.

Les cours d'initiation ont lieu le mercredi de 19h 30 à 20h30 à la Maison des Associations.

Les cours d'approfondissement auront lieu le lundi de 19h à 21 h, dès janvier 2023 à la Maison des Associations.

Inscription : sur place à la Maison des Associations, ou par mail à flosy108@yahoo.fr

Téléphone : 06.14.28.02.48



LES CHANGEMENTS - ASSOCIATIONS

Présidente Retraite & Amitié

Madame Marie-Françoise BERTIN

m.f.bertin@orange.fr

06.31.00.27.34

Président «La Quintefeuille»

Monsieur Claude DUVALLET

claude.duvallet@gmail.com

06.03.75.21.34

Président du Tennis Club

Monsieur Amaury PIN

godervilletc@gmail.com

06.64.94.16.43

L'association «Les Pastourelles»

Reprise par l'association «Le Club des Jeunes» dont la Présidente est Madame Françoise BACHELEY
association.lespastourelles@gmail.com - 06.11.93.31.46

Nom de l'école maternelle.

L'école maternelle se nomme désormais «École maternelle Marie Pape-Carpentier», pédagogue et féministe rénovant l'enseignement de la petite enfance et pionnière de l'enseignement pré-élémentaire en France.

Matériel.

A la demande de l'équipe pédagogique, la Commune a doté l'école maternelle d'un Ecran Numérique Interactif (ENI). Un ENI est déjà installé dans la marmothèque de l'établissement.

Ces derniers présentent l'avantage de favoriser l'interactivité entre l'enseignant et ses élèves. Cet outil ludique rend l'enseignement plus stimulant et plus attractif.

Sorties scolaires de l'école maternelle.

- Organisation d'un spectacle de fin d'année sur le thème «Promenade en Normandie» le 4 juillet 2023 à la salle culturelle La Ficelle.

Sorties scolaires réalisées cette année.

- Vendredi 12 mai 2023 : Les élèves de CE2 et de CM1/2 ont participé à un rallye touristique et au spectacle «Dansons Ravel» à Rouen.
- Lundi 15 mai 2023 : Les élèves d'ULIS sont allés à Yport pour un après-midi «pêche à pied».
- Vendredi 26 mai : Les CP et CE1 se sont rendus à Hauville et à La Haye Routot pour visiter un moulin et le musée du sabot.
- Dimanche 4 juin 2023 : Vide-grenier dans les cours des écoles, en partenariat avec l'association Les P'tits Loups.
- Lundi 5 juin 2023 : Les élèves d'ULIS sont allés à Fécamp pour travailler sur le patrimoine.
- Vendredi 23 juin 2023 : Les élèves de CM1 et de CM2 ont visité le château de Miromesnil près de Tourville sur Arques pour participer à un atelier.
- Samedi 1er juillet : kermesse des écoles, en partenariat avec Les P'tits Loups.

Plantations.

En février dernier, la Commune a fait appel à la société LELAUMIER, paysagiste et pépiniériste située à Goderville, afin de planter des arbres fruitiers à l'école maternelle.

Un poirier, un pêcher, un cerisier et deux pommiers ont été mis en terre à la demande des enseignants de l'école. Cette sollicitation a pour objectif de revégétaliser la cour de l'école et de se munir d'un outil pédagogique permettant aux enseignants de mettre en œuvre une partie du projet de l'école. L'arbre est au centre de nombreuses problématiques abordées dans tous les domaines (sciences, arts visuels, littérature, éducation au développement durable et à la citoyenneté...).

Madame GIRARD, Directrice de l'école maternelle, informe que « la démarche de l'école s'appuie sur la curiosité naturelle des petits pour leur environnement proche. Il y a désormais six arbres fruitiers dans la cour car un pommier y était déjà planté. L'aménagement de ce petit verger pourrait prochainement être poursuivi par l'installation d'hôtels à insectes afin d'assurer la pollinisation, conjointement avec l'association Les P'tits Loups. Ces arbres ne donneront pas de fruits à court terme, apprendre la patience et la persévérance est aussi un enjeu éducatif. Lorsque nous en aurons, ils seront proposés à la dégustation aux enfants de l'école ».

Sensibilisation aux déchets.

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, la Commune a instauré sur le temps méridien, le ramassage des déchets dans la cour de l'école élémentaire. La Collectivité oriente les enfants vers un comportement écoresponsable pour apprendre à préserver la planète. Cette opération est précédée une fois par semaine, le vendredi par les enfants qui le souhaitent.



Remise des calculatrices.

Comme chaque année, une distribution de calculatrices sera faite aux élèves de CM2 de l'école Jean Savigny. Cette remise se déroulera le 27 juin 2023 en présence de l'Adjointe aux affaires scolaires, Madame COZIC et de la Directrice de l'établissement, Madame LAVILLE-REVET.

INFORMATIONS DIVERSES

Décharge parentale.

Un enfant ne sera pas autorisé à quitter seul la garderie élémentaire du soir, sans une décharge. Elle est disponible depuis le site internet de la Commune : <http://www.goderville.com/> ou à la garderie élémentaire.

Cette dernière devra **OBLIGATOIREMENT** être complétée et dûment signée par les représentants légaux du mineur concerné.

Cette attestation sera à renouveler chaque année scolaire.



PAI Municipal.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs). Il sert à faciliter l'accueil des élèves ayant une allergie alimentaire ou autre, une maladie chronique comme l'asthme ou le diabète. **Ce document est obligatoire sur les temps d'accueil de garderie et de restauration scolaire.**

Cantine à 1€.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 5 avril 2022, à la mise en place du dispositif national « Cantine à 1 euro ».

Depuis le 1er septembre 2022, toutes les familles doivent présenter une attestation de la CAF de moins de 2 mois afin de bénéficier de cet avantage. **Sans présentation de ce document, le prix maximal est appliqué.**

Inscriptions des élèves de Saussezemare en Caux.

Dès la rentrée scolaire 2023-2024, la Commune de Goderville accueillera environ une dizaine d'élèves, tous niveaux confondus, au sein des deux écoles publiques. Une convention de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) a été signée entre les deux collectivités.

Transport des enfants en situation d'handicap.

Dès le mois d'avril, la demande pour l'année scolaire 2023-2024 peut être réalisée en ligne sur le site : seinemaritime.fr/transportsadaptes. En cas de difficulté, il est possible de se faire accompagner par un conseiller numérique, sur rendez-vous dans un Centre Médico-Social.



Jeune 76.

Le Pass Jeunes 76 est une aide financière accordée par le Département de la Seine-Maritime pour favoriser et développer l'offre et la pratique sportive, culturelle et artistique des jeunes habitants de la Seine-Maritime âgés de 11 à 25 ans.

Plus d'informations : <https://www.seinemaritime.fr/>



Inscriptions à la garderie.



La Commune met à disposition un service de garderie facultatif aux élèves de l'école maternelle et élémentaire. Chaque école dispose de sa propre garderie.

La garderie est un service municipal facultatif qui fonctionne en période scolaire ; les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Matin : 7h30 à 8H45

Soir : 16h15 à 18h30

Le personnel est joignable sur les temps de garderie aux numéros suivants :

- Garderie maternelle : **06.21 68.16.41**
- Garderie élémentaire : **06.24.55.22.17**

Le service de garderie débutera le jour de la rentrée scolaire, c'est-à-dire le **4 septembre 2023.**

Inscriptions à la restauration scolaire.

La Commune propose un service facultatif de restauration et de pause méridienne au bénéfice des élèves de l'école maternelle et élémentaire. Chaque école dispose de sa propre restauration scolaire.

Les menus de l'école sont élaborés et cuisinés par le prestataire « Convivio ». Ils sont disponibles sur les réseaux sociaux de la Commune.

La restauration scolaire fonctionne en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h15. Ce service débute le premier jour de la rentrée, soit **le 4 septembre 2023.**

En cas de sureffectif, la priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle (1 pour les parents isolés).

Les inscriptions pour les services de garderie et de restauration scolaire se tiendront
à la Mairie du 19 juin au 13 juillet 2023.

Les documents à compléter sont téléchargeables sur le site internet de la Commune (www.goderville.com – VIE LOCALE – ENFANCE ET JEUNESSE – ECOLES) et peuvent être retirés à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture.

Vous pouvez également envoyer vos demandes par mail : varniere.goderville@wanadoo.fr.

L'inscription est annuelle, non tacitement reconductible et doit être réalisée par les familles. Une inscription en cours d'année est possible, tout comme une résiliation. Avant toute première fréquentation, les parents doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription, une fiche sanitaire ainsi que la décharge parentale en Mairie.

Tout dossier incomplet sera refusé et l'enfant ne pourra bénéficier du service.

Pour les enfants dont les parents sont séparés, la copie du jugement est demandée.

La Commune se réserve par ailleurs le droit d'adapter l'organisation, de limiter le nombre d'inscrits ou de reconsidérer l'ouverture, en fonction des besoins exprimés, de l'utilisation du service, des locaux disponibles et des capacités d'accueil et d'encadrement.

Formation - les gestes qui sauvent.



La Commune a organisé une journée de formation aux gestes de premiers secours, pour les agents du service technique et des écoles les mercredi 28 septembre et 9 novembre 2022 de 9h00 à 17h00.

La matinée a été axée sur des cours théoriques. Concernant l'après-midi, les agents ont mis en pratique ce qu'ils ont appris avec l'aide de Philippe, bénévole à la protection civile. Quelle que soit la situation d'urgence, il importe de réaliser les gestes de premiers secours de manière appropriée.

Dans un premier temps il faut :

- **Sécuriser le lieu de l'accident et les personnes impliquées**

Evaluer les conditions de sécurité et vérifiez qu'il n'existe aucun danger supplémentaire (circulation, incendie, électricité...)

- **Apprécier l'état de la victime**

Vérifier qu'elle est consciente et respire normalement

- **Demander de l'aide**

Appeler les services d'urgences

- **Et enfin, effectuer les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée.**

Divagation des chiens.

Il est dorénavant interdit de laisser les animaux divaguer sur la voie publique et sur l'ensemble du domaine communal, seuls et sans maître ou gardien. L'animal doit impérativement être tenu en laisse, c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la charge. Les chiens circulant sur les voies publiques, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier dont le nom et le domicile du propriétaire sont gravés.

La Commune vous rappelle, que votre animal doit obligatoirement être identifié par une puce électronique ou tatouage. **Pour des raisons de sécurité, les chiens circulant aux abords des établissements scolaires sont interdits, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés (ARRÊTÉ 2023-72)**

Les propriétaires négligents ou irresponsables s'exposent à des poursuites pénales dont quelques-unes sont rappelées ci-après.

- L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui (contravention de 2ème classe soit 150 €).

- L'article R 623.3 réprime le fait qu'un propriétaire excite son chien ou ne retient pas celui-ci lorsqu'il attaque ou poursuit un passant (contravention de 3ème classe soit 450 €).

Vacances scolaires 2023-2024.

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des élèves	LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 mars 2024

LE DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023 À 15H00
SALLE CULTURELLE LA FICELLE



Durée du spectacle : environ 1h00

Réservé exclusivement aux séniors de Goderville de plus de 70 ans et à leur conjoint(e).

Imitations et chansons autour de l'univers de Bourvil et Fernandel, suivi d'un goûter offert par le CCAS de la Commune de Goderville.



BON DE RESERVATION - SPECTACLE

(à rapporter à la mairie avant le samedi 30 sept 2023)

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Si vous souhaitez venir accompagné par votre conjoint(e), veuillez indiquer son nom et prénom :

Attention

aucune invitation ne sera envoyée, merci de s'inscrire avec ce coupon.

Rencontre avec Madame MARTIN.



Madame Charlotte Martin, née à Bretteville-du-Grand-Caux en 1920, vient de fêter ses 103 ans, le jeudi 23 mars dernier, à son domicile en compagnie de ses proches, de Madame LEBER, Adjointe, et de membres du CCAS.

Afin de lui souhaiter son anniversaire, le CCAS de la Commune lui a offert un repas le midi. Au menu : terrine de poisson, colin accompagné de riz, fromage et un joli gâteau pour le goûter.

A la remise du bouquet de fleurs et de la médaille de la ville de Goderville, elle a été très émue.

Découvrez son histoire et l'intégralité de l'article sur : <http://www.goderville.com/>

Chaleur.

Vous connaissez des personnes isolées ?

Dans le cadre du Plan National Canicule, la Commune a mis en place un dispositif de prévention à destination des personnes vulnérables au cours de la canicule.

Ce registre a pour objectif de recenser les personnes fragiles de Goderville afin de prendre régulièrement de leurs nouvelles lors d'événements exceptionnels et si besoin apporté conseils et assistance. Les inscriptions se font tout au long de l'année en Mairie.

Quelques petits conseils :

- Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais ;
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau ; personnes âgées : buvez 1,5L d'eau par jour et mangez normalement ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.

Dispositif de Recueil.

En France, la Carte Nationale d'Identité (CNI) n'est pas obligatoire. Cependant, elle permet de voyager en Europe et est nécessaire pour effectuer certaines démarches administratives (demande de logement, ouverture d'un compte bancaire, etc.).

Le passeport est délivré à toute personne de nationalité française. Il est obligatoire pour voyager en dehors de l'Europe.

Malgré les mesures d'urgence mises en place au cours de l'année 2022 pour faire face à la forte augmentation des besoins de titres d'identité et de voyage, le Gouvernement a décidé de renforcer dès 2023 la capacité d'accueil des usagers dans les Mairies. C'est ainsi que le département de la Seine-Maritime a été doté de 9 nouveaux Dispositifs de Recueil (DR).

La Commune réalisera à partir de cet été, les Cartes Nationales d'Identité (CNI) ainsi que les passeports. Pour prendre rendez-vous, il convient de contacter Madame CHAPELLE par téléphone au 02.35.10.44.78 ou par mail à

dispositifderecueil@goderville.com

Les délais d'obtention d'un rendez-vous varient selon la période de l'année, de quelques jours à un ou deux mois, en fonction des périodes de forte affluence (généralement de mars à juillet). Les titres d'identité ne sont pas établis sur place et ne peuvent donc être délivrés directement.

Lors de la prise de rendez-vous, les agents feront le point avec vous sur la liste des documents à fournir. Vous devrez vous présenter à l'heure fixée. Pour les personnes mineures, elles doivent obligatoirement être présentes et accompagnées d'un représentant légal.

Pour gagner du temps lors de votre rendez-vous, pensez à effectuer votre pré-demande en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>



FAIRE UN POINT SUR LE TRI SELECTIF : LES NOUVELLES CONSIGNES EN VIGUEUR DEPUIS LE 1er JANVIER 2023.

Désormais tous les emballages comme les boîtes en carton, sacs en papier, bouteilles, tubes, barquettes, cannettes, capsules ou encore tablettes de médicaments doivent être jetés dans les poubelles jaunes de tri sélectif.

Parallèlement, un nouveau logo « info-tri » qui se veut plus lisible, se développe sur les objets et produits du quotidien (alimentation, vêtements...). Le but étant de simplifier le tri sélectif et d'indiquer clairement où jeter le produit.

Depuis le début de l'année, certains magasins de bricolage et de jardinage ont ouvert des containers de tri pour alimenter de nouvelles filières de recyclage.

Le Gouvernement espère également généraliser le tri des déchets alimentaires au 31 décembre 2023. Le tri des biodéchets deviendra donc obligatoire. On entend par « biodéchets » tous les produits biodégradables, c'est-à-dire pouvant être décomposés naturellement par des micro-organismes vivants.

Ainsi, les restes alimentaires qui appartiennent à la famille des biodéchets feront l'objet d'une valorisation agronomique (compostage, produit d'épandage ou méthanisation) pour permettre un déversement au sol approprié.

Dès le 1er janvier 2024, chaque foyer triera donc ses déchets alimentaires dans une poubelle dédiée, un « bio-seau », qui sera collecté par des camions bennes dédiés aux biodéchets.



RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITÉ (nids de frelons, abeilles, de guêpes...).



Suite aux conditions météorologiques de l'année dernière, la Commune a comptabilisé un nombre conséquent de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons, abeilles...).

Le frelon asiatique s'est implanté sur le territoire de la Seine-Maritime et affecte fortement l'apiculture et la biodiversité, puisque celui-ci participe à la disparition d'autres espèces telles que les abeilles.

En effet, les piqûres de guêpes, frelons ou d'abeilles peuvent provoquer trois types de réactions :

- Une réaction locale : douleur, rougeur, gonflement...
- Une réaction toxique : réactions locales, maux de tête, chute de tension...
- Une réaction allergique : urticaire, difficultés respiratoires, perte de connaissance...

La réaction locale est la plus fréquente et nécessite rarement l'intervention d'un médecin. A contrario, les réactions toxiques et allergiques sont des urgences médicales qui nécessitent très souvent une hospitalisation.

Voici quelques conseils à suivre :

- Ne pas s'approcher à moins de 5 mètres du nid, car le frelon pourrait devenir agressif.
- Ne pas tenter de le détruire seul.
- Faire appel à un professionnel (si c'est sur votre propriété, sinon n'hésitez pas à contacter la mairie).
- Ne pas utiliser de pièges artisanaux. Ces derniers ont un impact important sur l'ensemble des insectes et ne se révèlent pas efficaces contre les frelons.

En cas d'accident :

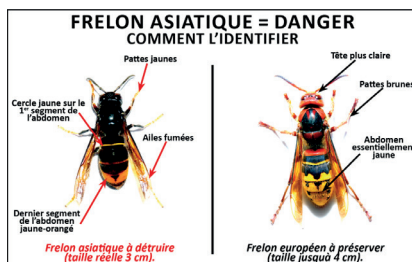
- Dans le cas de piqûre d'abeille, retirer le dard à l'aide de votre ongle.
- Enlever les bagues, bracelets en cas de piqûre à la main.
- Nettoyer et désinfecter.
- En cas de piqûre dans la bouche, la gorge ou pour une personne allergique, allonger la victime et prévenir les secours (112).

Un site internet a été mis en place permettant l'identification du frelon et proposant une liste de prestataires répondants favorablement aux critères de référencement de la plateforme de lutte collective, c'est-à-dire :

- Certifiés pour l'usage des biocides,
- Engagés à utiliser des méthodes et des produits non toxiques pour l'environnement,
- Engagés à être transparents sur les prix pratiqués en fonction de la situation des nids.

Pour rappel, en passant par la plateforme, le Département de la Seine-Maritime participe à hauteur de 30 % à la destruction du nid actif de frelons asiatiques avec un plafond maximum d'aide de 30 € par nid.

Plus d'information sur : <http://www.frelonasiatique76.fr/> ou par la plateforme départementale au 02.77.64.57.76



INFORMATIONS ESTIVALES



Le marché de Goderville, 12 août 1912

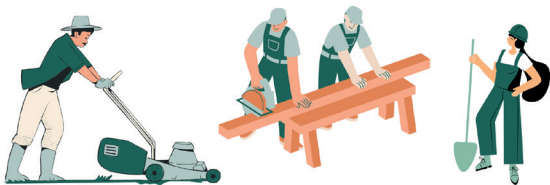
Le marché hebdomadaire a lieu tous les mardis de 7h à 13h sur la Place Godard des Vaux et sur la Place de Verdun.

C'est environ une trentaine de commerçants qui viennent étaler avec diverses variétés de produits. Vous pourrez y trouver boucherie, charcuterie, primeur, produits laitiers, rôtisserie et autres produits locaux et divers.

Vous êtes étagistes et souhaitez vendre vos produits sur le marché de Goderville, merci de contacter Monsieur EUDIER au 02.35.10.40.77 ou par mail à commune.goderville@wanadoo.fr

TARIFS DES EMPLACEMENTS: 1€ pour les abonnés et 1.20€ le mètre pour les passagers.

Nuissances sonores.



Le Préfet de la Seine-Maritime a établi en octobre 2017, un arrêté relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le Département de la Seine-Maritime ainsi que dans ses communes.

Les activités bruyantes, effectuées par les particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques ... susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectuées qu'aux horaires autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les infractions au présent arrêté (<https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2018-05/ap76.pdf>) peuvent être relevées par les autorités commissionnées et assermentées. Le particulier s'expose donc à des poursuites pénales, s'il ne respecte pas ces horaires.

En mai 2022, la Commune a lancé une communication de sensibilisation concernant le rodéo sauvage ! Afin de lutter contre ce fléau, la Commune relance sa campagne d'affichage afin de limiter les risques d'accidents.





Reconstruction du collège André Gide à Goderville

Cela fait maintenant plusieurs années que la reconstruction du collège André Gide est évoquée. En effet, le bâtiment présentait des signes de fatigue et de vétusté.

Situé au sein d'une parcelle étroite au cœur d'un lotissement de maisons individuelles, le nouveau collège prendra place autour d'extérieurs paysagers. Les espaces extérieurs ont été pensés afin que les éléments du nouveau bâtiment y soient implantés.

Le projet conserve les points d'accès établis dans le programme : l'entrée des élèves sur l'aire de stationnement et l'arrivée des cars conservée au sud-est de la parcelle, tandis que l'accès de service sécurisé est maintenu rue Pierre Corneille.

Le nouveau collège André Gide prendra place sur un site disposant d'une surface d'emprise au sol d'environ 15 287 m². Les bâtiments seront certifiés HQE (Haute Qualité Environnementale), et des équipements neufs seront installés : chaises, tables, et matériel informatique...

Portée par le Département, la reconstruction du collège André Gide s'inscrit dans le programme de travaux de rénovation et d'amélioration des locaux scolaires pour la période 2017-2024. Un deuxième plan Ambition Collège, est programmée pour 2024-2030. Les travaux devraient durer deux ans et s'effectuer par étapes. Durant le chantier, les élèves du collège seront accueillis dans des bâtiments modulaires installés sur le terrain de football voisin.

Quelques chiffres :

- Capacité d'accueil : 650 élèves
- Pôle enseignement : 2 370 m² (24 salles banalisées, 11 salles d'enseignements spécifiques)
- Pôle SEGPA : 697 m² (4 salles spécialisées, 1 espace préparation culinaire, 1 atelier)
- Pôle vie du collège : 668 m² (1 CDI, 2 salles d'études, 1 foyer, 2 salles d'activités, 1 salle polyvalente)
- Pôle restauration : 833 m² (1 salle à manger élèves de 270 places capacité 650 repas/jour, 1 salle à manger professeurs de 35 places)
- 4 logements de fonction : 410m²
- Plateau sportif : 469 m² - Espaces extérieurs récréatifs : 2 166 m²
- Stationnements extérieurs : 1 003 m² (67 places)
- Espaces verts : 4 258 m²

Durant l'année des travaux, la Commune met à disposition le terrain d'entraînement de foot au profit des séances d'EPS du collège.

Le Département a communiqué récemment deux informations :

- Le nouveau collège est espéré pour le premier trimestre 2026, au même endroit que l'actuel.
- Le collège modulaire provisoire sera installé près du Dojo, au niveau du terrain du football. Il est prévu que les élèves y étudient à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Au moment de l'inflation, début 2022, le coût du chantier risquait de dépasser les 24 millions d'euros, après négociation cela devrait tourner autour de 22,5 millions d'euros.

La classe Segpa, la cantine et les logements de fonction resteront à leur place actuelle pour l'instant : ils ne déménageront qu'au moment de la phase finale du chantier du nouveau collège. Quant au collège modulaire, les réunions de préparation vont bientôt laisser place au début de son installation, afin que tout soit prêt en septembre.

Concours des places.

Le concours d'architecte du projet de réaménagement des espaces publics du cœur de bourg poursuit son cours. L'annonce du marché public du concours d'architecte a été publiée le 11 mai 2022.

Les 6 membres du jury, dont certains avec une qualification professionnelle d'architecte paysagiste, ont sélectionné les trois candidats lors d'une réunion le 28 juin 2022.

Cette réunion a permis au jury d'examiner les 15 candidatures comprenant un dossier administratif, une présentation du candidat, une lettre de motivation et une présentation des références de paysage et d'aménagement urbain en projets, en travaux ou finalisés.

Le jury a dû formuler un avis motivé sur la base des critères de sélection suivants :

- Qualification et qualité du candidat :

Le maître d'œuvre devait comprendre impérativement un(e) paysagiste diplômé(e) de l'état et disposer des compétences en urbanisme.

- Compréhension du contexte et de l'ambition du projet :

L'équipe de maîtrise d'œuvre devait montrer et expliquer la compréhension des enjeux du projet et du territoire Godervillais.

- Adéquation et qualité des références fournies :

Le candidat devait réaliser ou participer à la réalisation d'au moins un projet de nature, d'importance ou de complexité équivalente au projet de la Commune.

Trois candidats ont été retenus. Ils ont écrit et dessiné pour imaginer le nouveau cœur de bourg et votre futur quotidien. Leurs projets d'aménagement devaient respecter un cahier des charges préalablement défini.

Le 6 décembre dernier, l'ensemble des décideurs (Le Maire, les membres de la commission d'appel d'offres et Paysagistes-Architectes) ont voté afin d'élire le cabinet qui réalisera le projet de la Commune.

C'est donc l'atelier de paysage et d'urbanisme « Collectif ARCADE » qui a été retenu pour le projet de réaménagement des espaces publics du cœur de bourg.

Par la suite, 2 réunions ont été organisées, 1 avec les commerçants et 1 avec les habitants afin de pouvoir échanger ensemble.

Une réunion en plein air sur le marché s'est tenue le 18 avril 2023.

Parking de l'îlot du Crédit Agricole.

Ce sont environ 35 places qui verront le jour courant 2023-2024. Imaginé par le bureau d'étude EUCLYD EUROTOP, le nouvel aménagement permettra de répondre à la demande des commerçants et des administrés.

Ces places devraient accueillir 2 bornes électriques et place PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Lors du réaménagement de la Place de Verdun courant 2024, le parking permettra de continuer à accueillir certains événements tel que le marché hebdomadaire.

De nombreuses études sont en cours afin que les travaux puissent débuter prochainement. Afin de préparer le secteur, tous les garages communaux seront démolis prochainement.

Des demandes d'aides au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ont été sollicitées auprès de l'État pour l'aménagement de ce parking.



Acquisition de 2 buts de football.

La Commune a acquis 2 buts de foot au gymnase Mamie Bréant pour un montant de 2 440 € TTC. Des travaux de l'éclairage du terrain de football sont prévus dans les prochains mois (passage en LED). La Commune va solliciter l'État au travers du Fonds Vert.

« BOUGER PLUS » avec l'association CAPAC



Dans le cadre de la labélisation Terre de Jeux 2024, la Commune a réalisé une vidéo autour de l'association CAPAC afin de présenter les activités et mouvements de remise en forme.

En effet, Terre de Jeux 2024, propose de réaliser dans notre collectivité un dispositif appelé «BOUGER PLUS» en lien avec la santé.

Le Ministère chargé des sports agit pour que cette ambition nationale soit mise en œuvre au niveau local. C'est l'un des objectifs des Maisons Sport-Santé, aujourd'hui déployées sur l'ensemble du territoire national. Etant donné que la CAPAC accueille et propose aux personnes atteintes de pathologie cancéreuses et/ou chroniques des activités physique et sportives, nous avons tout de suite pensé à elle.

C'est pourquoi, nous nous sommes immiscés une matinée au sein de leur association afin de découvrir et de vous faire partager l'expérience CAPAC.

Découvrez toutes les vidéos et photos sur le site internet : www.goderville.com

Coordonnées de la Présidente :
Madame Odile LEGRIS - 06.84.96.25.90
capacsportcaux@gmail.com

BILLETTERIE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Les billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont en vente uniquement sur le site officiel de la billetterie pour les futurs spectateurs. Aucune autre plateforme de vente n'est autorisée à commercialiser des billets à l'unité.

Les deux premières phases de vente de billets ne sont plus accessibles. Cependant un nouveau tirage au sort, a ouvert le 15 mars sur le site internet <https://tickets.paris2024.org/>.

Pour information, 10 millions de billets seront mis en vente pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Un million d'entre eux seront à 24 euros, un prix d'entrée qui est appliqué à tous les sports olympiques. Le prix d'entrée pour un pack sur-mesure de 3 sessions est de 72 euros. Près de la moitié des billets pour le grand public coûteront 50 euros ou moins. Le prix d'un billet varie selon la catégorie choisie, le sport et la session : pour consulter l'ensemble des tarifs pour la phase de vente des packs sur-mesure, ci-joint le lien : <https://tickets.paris2024.org/obj/media/FR-Paris2024/grille-tarifaire.pdf>



« BOUGER PLUS » avec l'association LES PASTOURELLES et KDANSE 76.



A l'occasion d'une saison riche en soleil, la Commune a décidé d'organiser pour la première fois une Zumba Plein air.

Muriel Banse et Elise Daon, représentantes des associations « Les Pastourelles » et « Kdanse 76 », vous proposeront une animation Zumba le **samedi 30 septembre 2023 sur le parking de La Ficelle** à l'occasion de la Journée de la Forme.

Deux créneaux sont proposés :

- 14 h30 : pour les enfants à partir de 6 ans.
- 15h30 : pour les adultes.

L'entrée sera gratuite et sans inscription.

Vous serez accueillis dans une atmosphère sportive et conviviale, dans la joie et la bonne humeur. Afin de remercier tous les participants, la Municipalité offrira un rafraîchissement.

Attention : Tenue de sport et baskets obligatoires

FAQ – Connaitre la Zumba

• **Quels sont les bienfaits de la Zumba ?**

Faire de la Zumba est idéal pour travailler le cardio mais aussi pour assainir et tonifier son corps. Elle sollicite la ceinture abdominale et les membres inférieurs. Elle aide à améliorer la posture et travaille la silhouette.

• **Quel muscle la Zumba fait-elle travailler ?**

La Zumba fait travailler de nombreux muscles du corps : bras, épaules, poitrine et haut du dos. De plus, la Zumba implique également de faire travailler le buste pour renforcer les muscles abdominaux, obliques et bas du dos.

• **Est-ce que la Zumba fait perdre du poids ?**

En 60 minutes de Zumba, environ 500 calories s'envolent. Cette consommation énergétique importante, couplée à l'effort cardio ainsi qu'à l'effet tonifiant de la danse, agit comme un booster minceur. La silhouette s'affine et se sculpte au fil des séances.

• **A quel âge peut-on commencer la Zumba ?**

Dès 4 ans les enfants peuvent s'inscrire à des cours de Zumba. Sur des rythmes latino endiablés, entre salsa, merengue et reggaeton les enfants voyagent dans un univers qui mélange jazz, danse et swing.

DEMANDE D'ARRÊTÉ

Un arrêté est un acte administratif provenant d'une autorité administrative autre que le président de la République (tels que les Maires, les Préfets, des Présidents de Conseil Départemental ou Régional par exemple).

Ces différentes demandes permettent à un particulier ou une entreprise de lui permettre :

- une permission ou d'une autorisation de voirie,
- d'un permis de stationnement ou d'une autorisation d'entreprendre des travaux conformément au code de la voirie routière.

Demande de permission de voirie

Elle est nécessaire pour une occupation avec emprise sur le sol et pour des travaux qui modifient le domaine public :

- création sur un trottoir d'un bateau (ou entrée charretière) d'accès à une propriété privée ou un garage,
- construction d'une station-service,
- installation d'un arrêt de bus, d'un kiosque à journaux ou de mobilier urbain (borne, enseigne commerciale, panneau, etc.),
- pose de canalisations et autres réseaux souterrains,
- installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol...

Généralement la permission de voirie est utilisée par les entreprises qui souhaitent réaliser des travaux sur une commune. Cette demande est obligatoire.

Demande de permission de stationnement

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) dépend du type d'occupation de la voirie. Tout usager peut engager cette démarche : particuliers et entreprises. Il autorise l'occupation sans emprise au sol :

- ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade),
- pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir,
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable...),
- stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle...) ou de baraque de chantier, d'un bureau de vente, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles...

Demande d'arrêté de circulation

Les restrictions de circulation peuvent prendre l'une des formes suivantes :

- fermeture totale de la route à la circulation,
- circulation alternée par feux tricolores ou manuellement (neutralisation d'une voie),
- basculements de circulation sur la chaussée opposée pour les routes à chaussées séparées,
- limitations de vitesse, de gabarit, de poids...

Où s'adresser ?

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'en demander l'autorisation à la mairie en remplissant le document de demande.

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Mairie : www.goderville.com (Démarche – Urbanisme – demandes d'autorisation de voirie).

Il appartiendra à la mairie de déterminer la pertinence ou non de la rédaction d'un arrêté municipal. Toute demande devra être déposée en Mairie 1 mois avant.

Plus d'informations auprès de Madame FERAY Alexandra au 02.35.10.44.77 ou par mail à commune.goderville@wanadoo.fr

JE DÉMÉNAGE



J'APPELLE LA MAIRIE



JE REÇOIS MON ARRÊTÉ



Au plus tard, 15 jours avant le déménagement : je prends contact avec la Mairie pour recevoir la demande d'autorisation de stationnement. C'est le délai minimum pour vous assurer que votre dossier soit traité en temps et en heure. Une fois votre demande acceptée, vous recevrez un arrêté municipal.

Demande d'arrêt – Cirques et Fêtes Foraines

Afin de garantir la sécurité de tous pendant l'installation et durant le fonctionnement de la fête foraine, la Mairie de Goderville rédige désormais un arrêté individuel pour chaque professionnel du cirque et de la fête foraine. Figurant ainsi sur l'arrêté le nom et prénom de l'exploitant et le nom du manège. L'exploitant devra se présenter à la Mairie de Goderville pour récupérer son arrêté et signer un tableau de recensement. Ce dernier permettra à la Mairie de connaître l'ensemble des professionnels du cirque et de la fête foraine et de simplifier les envois d'arrêtés pour les prochaines représentations sur la Commune de Goderville.

• Cirque

Le document d'autorisation d'occupation du domaine public est différent pour les cirques. Le responsable doit contacter la Mairie afin de connaître les disponibilités d'emplacements sur la Commune.

A compter du 1er février 2023, les tarifs fixés sont de :

Occupation du Domaine Public Communal	Tarifs 2023 à compter du 01/02/2023
Pour les chapiteaux	1€ le m ² / jour d'occupation
Commodités (eau et électricité)	15 €/jour d'occupation
Caution (rendu du site propre sans aucun déchet – mise à disposition de containers par la Commune – et toutes les affiches retirées dans la Commune)	500 €

Le Maire délivre cette autorisation, conformément aux conditions fixées par le conseil municipal du 24 janvier 2023. Elle prendra la forme d'un arrêté municipal, qui en régleme la circulation et le stationnement sur le zone concernée le temps de l'installation et de l'événement.

• Fête Foraine

Avant de l'installation d'un matériel sur la commune de Goderville, l'exploitant doit présenter au maire, à l'adjoint-maire ou à l'agent ASVP :

- le dernier rapport de contrôle technique ou du rapport de vérification et, le cas échéant, du rapport de contre-visite en cours de validité ;
- une déclaration de l'exploitant précisant qu'il a effectué les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée des pièces justificatives ;
- à l'issue de l'installation du matériel, une attestation de bon montage et, si le matériel a fait l'objet d'un nouveau contrôle après la demande d'installation, le ou les rapports de vérification ;
- l'arrêté municipal autorisant les professionnels du cirque et de la fête foraine d'occuper le domaine public.

En fonction de ces documents, le Maire peut interdire l'exploitation du matériel, le subordonner à des réparations ou modifications ou à la réalisation d'un nouveau contrôle technique si les constatations effectuées ou l'examen des documents mentionnés ci-dessus le justifient. Par ailleurs, le Maire peut user de sa compétence de police générale pour édicter les mesures nécessaire pour assurer la sécurité de ces fêtes foraines.

Attention, l'autorisation d'installation est subordonnée à l'obtention des documents précités, elle n'est pas systématique. Malgré la conformité de l'ensemble des documents, l'exploitant peut recevoir une interdiction de s'installer de la part de la mairie de Goderville pour diverses raisons (manque de place, diversité des manèges, ...).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Inauguration.



La Salle Culturelle La Ficelle, a accueilli mercredi 4 janvier 2023, les vœux de Monsieur le Maire, Frédéric CARLIERE.

C'est avec émotion que Monsieur Le Maire a commencé son discours par rendre hommage à son prédécesseur Guy FONTANIÉ. Afin de remercier tous les projets qu'il a menés au cours de ses mandats et notamment la création de la salle culturelle « La Ficelle ». Frédéric CARLIERE a annoncé publiquement que la salle de spectacle avait été nommée « SALLE GUY FONTANIÉ ».

Eclairage et passage en LED.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la limitation des nuisances lumineuses vise à restreindre les impacts de l'éclairage artificiel sur la biodiversité et la qualité du ciel nocturne. Son article 8 exige le remplacement « au plus tard le 1er janvier 2025 » des « les installations lumineuses dont la proportion de lumière émise par le luminaire au-dessus de l'horizontale en condition d'installation est supérieure à 50 % »

La Commune a donc fait une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) afin de réaliser ce changement.

Panneau Pocket.

Panneau Pocket est une application mobile simple et efficace qui permet aux Mairies et aux Intercommunalités d'informer et d'alerter leurs citoyens en temps réel sur leurs smartphones. L'objectif est d'avoir à portée de main, partout et tout le temps les informations officielles de la Mairie.

Chaque nouvelle publication est notifiée sur le téléphone portable pour prévenir les habitants. Les messages relaient les informations du quotidien : événements, arrêtés, travaux, coupures EDF, météo, annonces administratives... L'installation de Panneau Pocket est simple, gratuite et surtout anonyme. Vous n'avez pas besoin de laisser vos coordonnées personnelles ou de vous enregistrer.

Nous vous informons que la Communauté de Communes « Campagne de Caux » ainsi que la gendarmerie dispose d'un Panneau Pocket :

- CC Campagne de Caux
- Gendarmerie COB de Criquetot-L'Esneval 76280

Plus d'informations :

<https://www.panneaupocket.com/>



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite. Si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

Local à louer - 45m².



La Commune met à disposition un local de 45 m², Place Godard des Vaux.

Le local comprend :

-Au rez-de-chaussée : bureau, salle d'attente et sanitaires.

-A l'étage : une salle de douche et une pièce.

Montant du loyer :

465,00 euros.

Plus d'informations : OFFICE NOTARIAL - Monsieur LE MONNIER

Renaud.le.monnier@office-estuaire.net - 02.32.79.53.01

RETOUR SUR ...

Multi'Sports Vacances.



La Commune en partenariat avec les associations sportives du territoire, a proposé pendant les vacances d'avril, le dispositif Multi'Sports vacances.

Ce dispositif propose aux jeunes âgés entre 5 et 20 ans, quel que soit leur niveau sportif, de venir pratiquer et de tester gratuitement, dans un cadre convivial, différentes activités sportives de manière ludique, encadrées par un éducateur sportif diplômé et les associations sportives partenaires.

Le programme est riche et varié en activité, les enfants ont retrouvé des sessions de tissu aérien, tir à l'arc, sniper, gymnastique, tennis, paintball, cirque, boxe, ou encore basket-ball...

Centre Multisports.

Le centre multisports de cet été ouvrira ses portes du **10 au 28 juillet 2023**. Des animations sportives seront proposées aux enfants âgés de 6 à 16 ans.

La programmation sera disponible prochainement sur notre site internet et sur les réseaux sociaux de la Commune.

Le repas du midi (pique-nique) est à la charge des familles.

Pour votre information, le tarif du centre multisports dépend du quotient familial de chaque famille. Une attestation de la CAF de moins de 2 mois est donc nécessaire pour calculer les droits. Sans ce document, le prix maximal sera appliqué.

Le jeu de Pâques.



En avril dernier, la Commune a organisé un jeu de Pâques. L'objectif était de retrouver le poids des 3 œufs en chocolat offert par les boulangeries locales.

Au total, une trentaine de personnes ont participé à l'événement. Madame et Monsieur MALATESTA sont les grands gagnants du jeu concours avec une estimation du poids à 1 355 kg. Le poids exact étant de 1 373 kg.

En parallèle, les enfants pouvaient remettre à l'accueil de la Mairie un dessin de Pâques, en retour, la Commune offrait un chocolat.

La Municipalité remercie, une nouvelle fois, la générosité des boulangeries Grancher, Lecourt et Saveurs et Traditions.

Le salon du livre.

Pour sa seconde édition, le salon du livre «Lire'N Caux», qui a eu lieu le dimanche 19 mars 2023, a accueilli au sein de la salle La Ficelle, 250 visiteurs.

Une trentaine d'auteurs normands étaient au rendez-vous pour présenter leurs ouvrages. Des ateliers manga ont été proposés.

Par ailleurs, des poèmes étaient suspendus dans la salle faisant rappel et référence au printemps des poètes.

Les poèmes de Daniel Cuvilliez, les nouvelles de Denis Brillet ou encore les escapades à Venise de Daniel Devaux étaient accrochés.



Les enfants de la classe de CM1, ont exposés leurs travaux (dessins et poèmes) en lien avec «un poème pour franchir les frontières». La Municipalité remercie l'ensemble des auteurs et autrices présent(e)s, ainsi que les élèves et visiteurs.

Pop'anim Festival.



Pour la première fois, la salle La Ficelle a ouvert ses portes au Pop'Anim festival, un événement destiné aux fans de pop culture : jeux vidéos, mangas... Près de 3 000 personnes sont venues, les samedi 15 et dimanche 16 avril 2023.

Le festival a accueilli de nombreuses associations proposant des animations et des initiations, des créateurs et des artistes ainsi que des commerçants spécialisés pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Ils ont pu assister à des spectacles, expositions, concours et défilés de cosplay dans une ambiance familiale et festive.

Soirée sans télé.



La soirée sans télé existe depuis quelques années à Goderville. Suite au Covid-19, celle-ci avait été annulée. Elle était animée auparavant par le conseil des enfants de la Commune.

Les conditions sanitaires le permettant, la Municipalité a décidé l'année dernière de relancer la soirée sans télé, celle-ci avait eu lieu le vendredi 21 octobre 2022, au 1er étage de la Mairie. Suite à son succès et à la demande de plusieurs enfants, la Commune a renouvelé une nouvelle fois, cette soirée, le vendredi 10 février 2023.

Ces soirées sont gratuites et ouvertes à tous : familles, célibataires, jeunes, seniors... afin de favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Les jeux de société sont apportés par les familles et mis à disposition de tous.

Après cette activité la Municipalité offre des boissons aux enfants et accompagnants, et remercie, les bénévoles qui encadrent l'événement.



SARL ERIC DECHAMPS

RGE



Chauffage • Plomberie • Énergie renouvelable

21 rue Emile Benard - 76110 GODERVILLE

eric.sarldechamps@orange.fr • **02 35 27 80 53**



Kebab - Panini
Hamburger - Tacos



02 35 29 26 33

5 place Célestin Bellet
76110 GODERVILLE



RGE

**MENUISERIE AGENCEMENT
INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE
MENUISERIE BOIS
POSE PVC • POSE DE CUISINE**

6 Route de la Flamme Olympique Tél. : 02 35 29 44 34
76110 TOCQUEVILLE-LES-MURS Port. : 06 35 51 57 73
Mail : menuiserie.letellier@gmail.com



PARCS & JARDINS

Place Charles Pesquet
76280 Gonneville-la-Mallet

02 35 20 76 26

AGRICULTURE

40 Rue Pierre Dautreleau
76280 Gonneville-la-Mallet

02 35 55 19 19



contact@simon-motoculture.fr



www.simon-motoculture.fr

UN SPÉCIALISTE MOTOCULTURE PRÈS DE CHEZ VOUS !

MAIRIE DE GODERVILLE
2 PLACE CELESTIN BELLET
76110 GODERVILLE
02 35 10 40 70

PROCHAINEMENT

FÊTE DE LA MUSIQUE

Comme chaque année, la Commune participe à la Fête de la Musique qui sera organisée en centre-bourg, **Place de Verdun, le mercredi 21 juin prochain de 18h30 à 23h30**.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, prévoyez votre pique-nique ; tables et chaises seront mises à disposition !

Au menu des groupes pop, années 80 et de la musique actuelle au rendez-vous !

FÊTE DE LA MADELEINE

La Fête de la Sainte-Madeleine est un événement qui a lieu chaque année à Goderville. **Cette année, elle sera célébrée le week-end du 22 et 23 juillet 2023.**

La fête foraine sera installée Place de Verdun, dès le samedi 22 juillet 2023 !

Au programme : des attractions (auto-tamponneuses, pêche aux canards, trampoline...).

Un arrêté municipal sera pris pour interdire le stationnement sur la place, le temps du week-end.

A la tombée de la nuit, le dimanche 23 juillet 2023, un cortège avec lanternes partira du parking de La Ficelle jusqu'au complexe sportif Mamie Bréant où sera tiré par la société BREZAC le feu d'artifice.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, et pour sa 15^{ème} édition, le Forum des Associations se déroulera **samedi 2 septembre 2023 de 9h30 à 17h00**, à la salle La Ficelle.

Retrouvez une vingtaine de stands, proposant des activités sportives, culturelles, solidaires et sociales.

LES MARCHÉS NOCTURNES

Ils se tiendront : **le jeudi 27 juillet et le jeudi 31 août, de 17h à 23h, dans le centre-bourg.**

Chaque année, plus de 100 exposants viennent proposer leurs créations, produits et services : bijoux, boissons artisanales, bougies, café, céramiques, couture, décorations, esthétisme, jeux et jouets en bois, maroquinerie, puériculture, réflexologie, restauration, savons, sels, textiles...

Des commerçants proposeront aussi de la restauration.

A cette occasion, plusieurs rues et places seront interdites au stationnement et à la circulation entre 12h et 23h30, notamment les rues Jean Prévost, Saint Jacques et Orbe, ainsi que les places Godard des Vaux, de Verdun et Célestin Bellet.

L'entrée à ces deux marchés nocturnes est libre et gratuite pour les visiteurs comme pour les exposants.

De nombreux parkings restent accessibles, principalement ceux de La Ficelle (rue Saint Jacques), du groupe scolaire Jean Savigny (rue du Hameau Martin), du collège André Gide (rue Pierre Corneille) et du Champ de Foire (rue Emile Bénard).

CINÉMA PLEIN AIR

Cet été, la municipalité vous propose la projection du film «TOP GUN : MAVERICK» sorti en 2022. Après plus de 30 ans de service en tant que l'un des meilleurs aviateurs de la Marine, Pete «Maverick» Mitchell, repousse les limites en tant que pilote d'essai courageux.

Rendez-vous **vendredi 7 juillet 2023 à la tombée de la nuit sur le parking de la salle La Ficelle**. Un Food Truck sera également disponible sur place pour se restaurer.

10 Pourtour des Halles
76400 FECAMP

Z.I Jean Prévost
76110 GODERVILLE



Auto Moto
ÉCOLE

06 50 98 38 90



smartconduite76@gmail.com



JOHAN CLÉRON

06 16 44 95 37

johan.cleron@gmail.com

MS

MAXIME SERY

PLOMBERIE · SANITAIRE · SALLE DE BAIN
INSTALLATION · DÉPANNAGE
CHAUFFAGE CENTRAL

06 59 37 44 83 - ENT.SERY@OUTLOOK.FR

WEROCKET
WEROCKET

Agence de création de sites internet sur-mesure

www.werocket.fr

Nos astronautes vous accompagnent de la conception à la mise en ligne de votre site internet en assurant un suivi efficace pour atteindre vos objectifs et dépasser la limite terrestre.

04 75 51 88 40

info@werocket.fr

Incubé chez AF Communication



LA FICELLE

SAISON CULTURELLE 2023/2024

Comédie musicale
Concert
Conférence
Conte
Danse
Documentaire
Exposition
Jeune public
Lecture
Projection
Théâtre



09/2023 GREEN TEA POT / PRESENTATION DE LA SAISON CULTURELLE



02/2024 ORCHESTRE D'HARMONIE DE LILLEBONNE



10/2023 COMPAGNIE CORINTHE



02/2024 M. KATCORD (JEUNE PUBLIC)



01/2024 SPECTACLE DE MAGIE



03/2024 IRISH COFFEE (MUSIQUE IRLANDAISE)

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE GODERVILLE RECHERCHENT

DES BENEVOLES

Plus d'informations : 02.35.10.40.77

communication.goderville@orange.fr



AGENDA

JUIN 2023

Mercredi 21 : Fête de la Musique à 18h30 (Place de Verdun)

Jeudi 22 : Concert d'été Club des Jeunes à 19h00 (Salle La Ficelle)

Samedi 24 : Gala des Pastourelles à 20h00 (Salle La Ficelle)

Dimanche 25 : Gala des Pastourelles à 15h00 (Salle La Ficelle)

JUILLET 2023

Vendredi 07 : Ciné Seine extérieur : « TOP GUN » (Salle La Ficelle)

Mardi 11 : Ciné Seine à partir de 18h (Salle La Ficelle)

Mercredi 19 : Spectacle de marionnettes - LES MARMOUSETS (Salle La Ficelle)

Samedi 22 : Fête de la Madeleine (Place de Verdun)

Dimanche 23 : Fête de la Madeleine (Place de Verdun) + Feu d'artifice (Gymnase Mamie Bréant)

Jeudi 27 : Marché Nocturne à partir de 17h (Centre-bourg)

AOÛT 2023

Jeudi 03 : Spectacle de marionnettes - LES MARMOUSETS (Salle La Ficelle)

Mardi 08 : Ciné Seine à partir de 18h (Salle La Ficelle)

Jeudi 31 : Marché Nocturne à partir de 17h (Centre-bourg)

SEPTEMBRE 2023

Samedi 02 : Forum des Associations et remise des Trophées (Place de Verdun - Salle La Ficelle)

Mardi 05 : Ouverture de la saison culturelle suivie d'un concert avec le groupe «Green tea pot» qui reprendra les plus grands classiques de «The Beatles». (Salle La Ficelle)

Mardi 12 : Ciné Seine à partir de 18h (Salle La Ficelle)

Samedi 16 : Journée du Matrimoine (exposition et projection sur Alice Milliat) à partir de 20h30 (Salle La Ficelle)



Ne pas oublier la séance de plein air sur le parking de La Ficelle le **7 juillet** au **coucher du soleil** à l'affiche le film «TOP GUN».

**MARCHÉ(S)
NOCTURNE(S)**

17H-23H

JEUDI 27 JUILLET / JEUDI 31 AOÛT

2023

GODERVILLE

ENTRÉE GRATUITE

VILLE DE GODERVILLE
Mairie - Place Calixtin Bélat - 76700 Goderville
Tous renseignements au 02 35 27 27 37 ou sur info@villedegoderville.com



Informations Mairie

Contact

Commune de Goderville
2 Place Célestin Bellet
76110 Goderville
02 35 10 40 70
commune.goderville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mercredi : 9h – 12h
Mardi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h

Site internet

www.goderville.com